Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 76 (1988)

Heft: [5]

Artikel: Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-278685

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

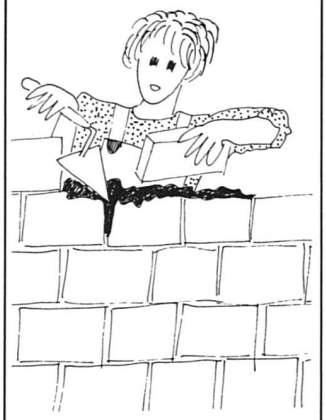

Dessin tiré de la brochure du BCF

Jura

Quelle profession choisir ?

(nr) — Le Bureau de la condition féminine (BCF) a distribué pour la troisième fois dans les écoles une brochure intitulée « Pourquoi une formation professionnelle ? Quelle formation choisir ? », éditée pour la première fois en 1983.

La brochure se compose d'une histoire en bande dessinée et d'un inventaire des formations par apprentissage qu'il est possible d'effectuer dans le Jura.

Le BCF motive son action en quelques phrases : « Ne limitez pas votre avenir aux seules professions dites féminines — c'est à vous qu'il appartient de choisir votre avenir, en fonction de vos penchants, de vos intérêts. »

Point central de la campagne d'information et de sensibilisation que mène le BCF depuis 1983, la brochure « Pourquoi ? » a rencontré un très vif succès, aussi bien dans le Jura qu'à l'extérieur. Les conseillers d'orientation sont nombreux à l'utiliser quotidiennement en Suisse romande. Le canton de Berne l'a même traduite pour la diffuser par ses offices d'orientation.

C'est probablement la dernière diffusion de « Pourquoi ? » Effectivement, le groupe de travail de la Commission du BCF échafaude déjà le scénario d'une nouvelle brochure.

Centre de liaison (NE)

La cinquantaine bien mûre

(ib) — Elles sont déjà branchées sur les préparatifs de la fête du cinquantenaire, les dames du comité du Centre de liaison du Canton de Neuchâtel et elles annoncent une belle fête qui aura lieu à la Cité universitaire le 11 juin 1988. Les sociétés membres pourront y présenter leurs activités et une conférence sera donnée par Mme Bauer-Lagier. Apéritif, vin d'honneur et repas précéderont un spectacle « La Mamma » qui rappellera à toutes les participantes les conditions à la fois dures et agréables de la maternité. Sur le mode humoristique, bien sûr, et lors de la récente assemblée générale, il fut bien précisé que ce cinquantième serait d'abord une fête. Pas de journée devenant un manifeste cantonal de la situation féminine neuchâteloise, la présidente Mme M. Rubach l'a confirmé : « Le Centre de liaison n'est pas une association militante ».

Et pourtant, les points de l'ordre du jour précédant celui-là démentent cette affirmation. Heureusement. Le rapport de la présidente a rappelé les domaines d'activités et d'intervention du C.L. ainsi que les contacts réguliers entretenus avec les C.L. romands, la conférence des présidentes des C.L. suisses et l'Alliance de sociétés féminines suisses, entre autres.

Dans les activités proprement neuchâteloises et menées par le C.L., soulignons la permanence de Centr'elles (cf. agenda du numéro d'avril) qui connaît un succès irrégulier ; mais les responsables sont bien décidées à poursuivre leur action. L'extension des horaires a favorisé la fréquentation des consultations juridiques (7 à 16 consultations mensuelles) ; les questions sont diverses mais touchent en grand nombre à des problèmes conjugaux, relatent les responsables. Le C.L. édite encore un petit bulletin « Info », paraissant quatre fois par année ; la rédactrice rapporteuse a lancé un appel aux sociétés membres pour que leur activité ou d'autres sujets apparaissent dans ce sympathique bulletin. Ce pourrait être en effet un très bon moyen d'information entre les diverses associations.

Au chapitre « procédures de consultation », il a été question du nouveau contrat type dans le travail domestique et le service de maison, thème sur lequel nous reviendrons dans le prochain numéro.

Comptes sains et changements au comité ont complété l'ordre du jour. Ensuite, Mme Jenny Humbert-Droz s'installait à la tribune pour évoquer « ses expériences sur trois quarts de siècle » ; à 96 ans, elle a épaté chacun par sa vitalité, sa mémoire et le récit de son existence mouvementée.

Joli et intéressant panorama donc que celui évoqué durant cette assemblée générale et le C.L. défend toujours la cause des femmes neuchâteloises. Vous aviez dit « militant » ? Question de vocabulaire.

Lausanne

Accueil des élèves

(sch) — Le Conseil communal de Lausanne avait accepté en 1986 le principe de la création de structures d'accueil pour les écoliers, ceci en réponse à une motion et à deux pétitions (Association pour l'accueil des écoliers et Groupe de parents Vallée de la jeunesse). Dernièrement, le projet concret d'une première étape — création de places d'accueil pour 82 enfants de 6 à 10 ans, classes primaires — a soulevé quelques vagues au Conseil communal à cause de son coût, 453 000 francs, avant d'être accepté à une large majorité.

Quel chemin parcouru depuis les années 70 où l'Association des mères chefs de famille (AMCF, aujourd'hui : familles mono-parentales), émue par l'accident arrivé à l'enfant de l'une d'entre elles, allait voir la Direction des écoles pour demander davantage de réfectoires (il y en avait deux pour tout Lausanne pour les primaires) et une surveillance des enfants (ils étaient éjectés des salles à manger à 12 h 30 et livrés à la rue). La Direction des écoles consentit à faire une enquête au printemps 1977 qui révéla que le besoin n'était pas assez marqué pour que les autorités entreprennent quelque chose. Peu satisfaite de cette réponse, l'AMCF fit faire sa propre enquête dans un quartier, celui de Malley/Vallée de la jeunesse (Journal de l'AMCF N° 7/1980).

Depuis, la motion de feu Marcelle Michoud (1981), la présence d'une femme à la tête du dicastère des écoles, Françoise Champoud — plus sensible que son prédécesseur à ce problème — (1981-85), une nouvelle enquête officielle plus étendue que la première, le pique-nique de membres de l'ADF et de l'AMCF devant la Direction des écoles... tous ces faits ont accéléré les choses. On a trouvé des solutions pour le repas de midi dans certains quartiers : à Chailly, par exemple, les personnes âgées mangent dans un local du collège, pourquoi pas aussi quelques enfants ? Ailleurs des garderies (la Pouponnière, Servan, Malley-Prairie) réservées en principe aux moins de 6 ans, s'ouvrent à quelques plus grands.

Mais le moment de midi/2 heures n'est pas le seul problème lorsque les parents travaillent professionnellement l'un et l'autre ou lorsqu'il n'y a qu'un parent (mères seules : 12,3 % pères seuls : 0,7 %) : l'écolier est quelquefois seul le matin avant le début de l'école et dès 16 h, sans compter le mercredi après-midi et toutes les fois que, pour une raison ou pour une autre, l'école libère les élèves. Il y aurait bien sûr la solution des mamans de jour (il n'y en a pas assez), de la grand-mère, voisine... (il n'y en a pas toujours)... Les 82 unités d'accueil votées par le Conseil communal seront une prise en charge de l'enfant toute la journée, il sera conduit à l'école, au réfectoire, aux devoirs surveillés, si ces locaux ne sont pas dans le même bâtiment ; on s'occupera de lui pendant les vacances, si nécessaire. C'est à Jean-Jacques Schilt, actuel directeur des écoles, que revient le mérite d'avoir rondement mené les choses et d'être parvenu à ce résultat concret.